

Prêts aux petites entreprises—Loi

Si je m'en prend au député, c'est parce que je ne crois pas que nous puissions résoudre les problèmes de la répartition des richesses au Canada en nous attaquant à la création même de ces richesses. Le secteur de la petite et de la moyenne entreprise est un secteur générateur de richesses d'une importance primordiale pour le niveau de vie au Canada. C'est pour cette raison que je trouve si étranges les observations du député de Hamilton-Mountain.

Par contre, l'autre soir, pendant le débat sur le bill C-28, qui tend à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, j'ai été fasciné par les observations qui ont été faites et j'ai sincèrement félicité le député de Comox-Powell River (M. Skelly), un député néo-démocrate. Son discours était éloquent et sa sincérité indubitable. Il connaît très bien cette industrie de la côte et ses besoins et je l'ai félicité pour sa contribution au débat sur le bill C-28.

Je tiens maintenant à revenir au sujet du bill C-17 dont le débat en 3^e lecture a été ouvert par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel). Le débat que nous avons eu sur ce bill a été intéressant et celui que nous avons eu sur le bill C-20, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, se rapportait aussi en grande partie au bill C-17. Nous avons eu des discussions fructueuses avec le ministre et son personnel pendant les séances du comité. Cependant, certains points surgissent et je crois qu'il serait pertinent d'en parler pendant le débat de troisième lecture.

Le secrétaire parlementaire a loué mon intervention dans laquelle j'ai souligné l'importance d'avoir une tribune où nous puissions discuter de l'examen global de la situation financière et y apporter notre concours. Tous ces bills, notamment les bills C-28 et C-17, tendent à modifier divers programmes de replâtrage dont ont besoin l'économie canadienne et les Canadiens. Cette façon de procéder va nous mettre dans le pétrin. Nous passons tout notre temps à adopter des amendements afin de pallier le fléau de l'inflation et de permettre aux différents programmes de surnager.

Dans le cadre de l'examen en cours, le ministre devrait prendre en considération tous ces bills et nous présenter un programme global. Comme l'a dit au comité le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous devrions prévoir les besoins financiers de l'économie canadienne et des Canadiens pour les vingt-cinq prochaines années au lieu de consacrer tout notre temps à amender des mesures uniquement pour pallier l'inflation qui a réduit le pouvoir d'achat et le capital du pays. Cet examen est important. Au comité, nous tentions d'obtenir que cet examen soit élargi.

De deux choses l'une. Ou bien nous imitons les États-Unis et nous créons à l'intention des petites entreprises toute une pléthore de règlements, de lois, de services, de comités parlementaires et sénatoriaux, ce qui imposerait une bureaucratie envahissante à ce secteur générateur de richesse. Ou bien nous pouvons peut-être créer un comité permanent de la Chambre des communes qui s'occuperait du secteur des petites et moyennes entreprises. Ce comité seconderait le rôle de soutien

que jouent le secrétariat à la petite entreprise et le ministre, en mettant à leur disposition une tribune qui permettrait de débattre toutes les mesures susceptibles d'aider ou de nuire à ce secteur. Cela donnerait une vigueur nouvelle au rôle de soutien que joue le secrétariat et rehausserait la fonction du ministre qui représente les secteurs qui créent la richesse économique au Canada.

A l'heure actuelle, nous avons un secrétariat dévoué et un ministre d'État. Mais parmi les ministres, le simple ministre d'État n'est pas celui qui est le plus apte à faire bouger les choses. Il n'est qu'un eunuque quand vient le temps d'agir. Le secteur de la petite entreprise dans notre société a besoin d'une tribune où ses besoins, ses aspirations et ses difficultés pourront être abordés. Il a besoin d'une tribune pour se protéger contre les lois qui lui sont imposées par d'autres ministères.

● (1250)

Je propose à nouveau au cours de ce débat de troisième lecture d'envisager sérieusement la création d'un comité permanent de la Chambre des communes chargé des questions intéressant les petites et moyennes entreprises. Le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Lapointe) et son secrétariat pourraient devenir le secrétariat de ce comité. Je pense que nous devrions nous faire les défenseurs de ce secteur, que nous devrions renforcer notre rôle à cet égard et participer ouvertement à certaines délibérations telles que l'étude des besoins financiers de ce secteur.

Mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest, a également fait une suggestion qui mérite d'être étudiée. Les députés comme vous et moi, monsieur l'Orateur, ne sommes pas des techniciens spécialisés dans tous les domaines de la communauté économique et sociale. Il nous faut une tribune ou un moyen quelconque pour permettre aux experts du pays d'échanger leurs points de vue et de nous présenter leurs rapports. Ces rapports sont extrêmement précieux pour les députés qui sont ici pour exprimer les réactions émotives de leur circonscription.

Le député d'Edmonton-Ouest a déclaré qu'il faudrait une commission royale d'enquête pour participer à cette étude. Nous redoutons fort, lui et moi, qu'une telle étude financière n'aille pas plus loin que les experts de la Fonction publique, l'Association des banquiers canadiens, qui est, elle aussi, spécialisée dans un domaine très restreint par rapport à l'ensemble de la société, et le Conseil économique du Canada, tous des organismes spécialisés dans un domaine bien précis. Dans le cadre d'une commission royale d'enquête qui délibérerait en public, ces spécialistes pourraient élargir la participation et les aspects audio-visuels de cette participation, afin qu'un comité parlementaire ou des parlementaires sans connaissances particulières dans un domaine précis puissent faire fonction de jury.

Si nous voulons que les choses aillent bien au Parlement—et il faudra bien que nous y parvenions pour édifier une meilleure société au Canada—nous devons, en notre qualité de députés, assumer le rôle d'un jury et renforcer le mécanisme des comités permanents, afin que les députés, représentant le niveau affectif du pays, puissent y rencontrer les experts.